

Les cas désignés sous la rubrique "soins aux vétérans" accusent un accroissement de 27, le total à la fin de l'exercice étant de 198. Quant à la distribution d'appareils orthopédiques et chirurgicaux, on constate une très légère augmentation. Le nombre d'anciens combattants qui ont été secourus au cours de 1931-32 est de 12,303, contre 8,811 en 1930-31, 5,548 en 1929-30 et 4,647 en 1928-29. Les dépenses se chiffrent par \$2,082,052, comparativement à \$907,010 en 1930-31, \$517,947 en 1929-30 et \$367,231 en 1928-29. On a inscrit 36 nouveaux étudiants aux cours professionnels et on a accepté 6 nouveaux stagiaires.

Le département continue, comme par le passé, d'assumer la responsabilité pour les accidentés dans l'industrie jouissant déjà d'une pension de 25 p.c. ou plus. On compte 200 réclamations au cours de 1931-32, soit 8 de plus que l'exercice précédent. Les déboursés se montent à \$49,878 contre \$45,142, et sont influencés, dans une large mesure, par le nombre d'accidents graves, ou mortels.

L'état ci-dessous indique la répartition des affectations, les frais d'administration, ainsi que le montant et le pourcentage des sommes adjugées.

FRAIS D'ADMINISTRATION, EXERCICE 1931-32.

Paiements directs aux vétérans ou à leurs à charge.....	\$ 54,833,059.55	
Paiement pour services aux vétérans ou à leurs à charge.....	4,472,553.90	
Dépenses au compte capital.....	36,868.41	
Paiements aux organisations extérieures.....	67,049.98	
Dépenses remboursables.....	185,816.42	
		\$ 59,595,348.26
Revenu des primes d'assurance.....	\$ 1,643,456.53	
Revenu casuel.....	186,744.54	
		1,830,201.07
		\$ 61,425,549.33
Frais d'administration.....		1,511,594.90
		\$ 62,937,144.23
Dépenses de la Commission des Pensions, du Bureau des Anciens Combattants, du Tribunal des pensions et du Tribunal d'Appel.....		1,058,126.24
		\$ 63,995,270.47

DÉPENSES ORDINAIRES DU DÉPARTEMENT.

Frais d'administration.....	\$ 1,511,594.90
Pourcentage des dépenses administratives.....	2-362 p.c.

ADJUDICATION DES PENSIONS.

Commission des Pensions.....	\$ 480,850.29
Bureau des Vétérans.....	205,894.85
Tribunal des Pensions.....	329,908.15
Tribunal d'Appel.....	41,472.95
	\$ 1,058,126.24
Pourcentage—Adjudication des pensions.....	1-653 p.c.
Dépenses totales administratives et adjudication.....	\$ 2,569,721.14
Pourcentage—Toutes dépenses.....	4-015 p.c.

La Commission des Pensions du Canada.—La Commission des Pensions est responsable de l'adjudication des pensions, dans les cas d'invalidité des anciens militaires, ainsi que des pensions des personnes qui étaient à charge des soldats morts à la guerre ou de ses suites. Elle se compose de trois membres et ses devoirs sont définis par la loi des pensions. Voici quelques chiffres qui indiquent l'expansion des activités de la Commission des Pensions:

Le nombre de cas pensionnés accuse le 31 mars 1932 un accroissement de 9,209 sur 1931 et 18,882 en 1930, accroissement attribuable surtout au rétablisse-